

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2026

Présents : BARRIERE Caroline, BROUARD CANESSA Laëtitia, BOITEUX Jacky, BOUILLON LEMARIE Blandine, BERNARDO Renaldo, BOURLET Benjamin, CANESSA Cindy, DUVAL Julien, GUDIN Alexandre, HENIN Ophélie, HERVIOU Alexis, MOUCHELIN Diane, MOUCHELIN Mickaël, TENTORI Manon, VANIN Dominique

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame BOUILLON LEMARIE Blandine est désignée secrétaire de séance

La séance est ouverte à 19h30

Modification de l'ordre du jour : Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération envoyée par la DDFIP établissant la liste des personnes appelées à siéger à la CCID (commission communale des impôts directs).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 mars 2026

Le procès-verbal du 21/03/2026 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

Affectation du résultat (délibération n° 2026-015)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire,
Après avoir entendu le Compte Financier Unique 2025,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,
Constatant que le CFU présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CA 2024	AFFECTATION A LA S.I	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A RÉALISER 2025	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	929,55		-133009,19	RAR Dépenses	0,00	-132 079,64
				0,00		
				RAR Recettes		
FONCTIONNEMENT	139447,55	4550,45	78981,52			213 878,62

COMMUNE DE GANDELU

Séance du 10 avril 2026

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit)

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2025	213 878,62
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	132 079,64
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	81 798,98
Total affecté au c/ 1068 :	132 079,64
<u>Pour mémoire</u>	
Résultat d'investissement reporté au BP 2026, ligne D001	132 079,64
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	81 798,98 €
En cas de section de fonctionnement en déficit : Déficit à reporter (ligne D002)	0,00

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vote des taux des taxes directes locales (délibération n° 2026-016)

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Pour rappel, le taux de taxe d'habitation qui ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans est à nouveau voté depuis 2023.

Le Conseil municipal, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit (identiques aux taux 2025):

- Taxe foncière sur les propriétés bâties* : 54,49 % * dont 31,72% équivalent au transfert de la part départementale aux communes en 2021 (Article 16 de la loi n°2019-1479 du 28/12/2019)

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27,90 %

- Taxe d'habitation : 16,75 %

CHARGE Madame le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux accompagné de l'état 1259 complété

- de transmettre ce même état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vote du Budget Primitif 2026 (délibération n° 2026-017)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	634 629,15	552 830,17
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
002 Résultat de fonctionnement reporté		134 897,10
Total du fonctionnement	634 629,15	634 629,15
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	114 861,53	246 941,17
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
001 Solde d'exécution d'investissement reporté	132 079,64	
Total de l'investissement	246 941,17	246 941,17
TOTAL DU BUDGET	881 570,32	881 570,32

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances du 03/04/2026,

Vu le projet de budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité le budget primitif 2026 arrêté par la commission finances et budget :
 - au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement
 - au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement
- fixe de taux de fongibilité à 7,5%

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Commission communale des impôts directs (CCID) : liste des noms en vue de la nomination des membres (délibération n° 2026-018)

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'Adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes : 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au

COMMUNE DE GANDELU

Séance du 10 avril 2026

maximum avant 21 mai 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions suivantes (*article 1650*) :

- Etre âgé de 18 ans au moins
- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'union européenne
- Jouir de ses droits civils
- Etre inscrit au rôle des impositions directes locales de la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises)
- Etre familiarisé avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

La liste est annexée à la délibération.

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- Réunion de la Commission Vie Locale mardi 14 avril pour l'organisation des différentes festivités.
- Réunion du Conseil Municipal avec les associations vendredi 17 avril afin d'échanger sur leurs activités et leurs projets.
- Remplacement à la benne à déchets verts en cas d'arrêt maladie : lorsque l'employé sera en arrêt maladie, des Conseillers Municipaux le remplaceront en binôme.
- Madame Brouard et Monsieur Boiteux font le compte-rendu de la réunion du Conseil d'Ecole du 7 avril.
- Madame le Maire explique que lors des deux derniers vols de voitures, ce sont des voisins qui ont prévenu et ont tenté d'agir. Il faut encourager cette initiative. Une campagne de sensibilisation de la surveillance de notre village sera prochainement faite sur un Flash Infos.
- La S.A.R.L. Mala Strana Vidange propose une opération de groupage de vidanges de fosses et de micro-stations afin de faire bénéficier les habitants de tarifs préférentiels. Le Conseil Municipal approuve cette proposition et en informera les habitants lors d'un prochain Flash Infos.
- Madame Tentori Manon informe qu'il y a toujours plusieurs chats errants rue du champ dieu. Madame le Maire explique que beaucoup de chats de cette rue ont été stérilisés et identifiés lors des deux campagnes qui ont été réalisées (la dernière fin 2025). Il reste sûrement certains chats à stériliser, mais la commune ne peut pas faire de campagne de stérilisation tous les ans pour bénéficier d'une subvention. Ce problème sera malheureusement récurrent, tant que certains propriétaires de chats ne les stériliseront pas ou les abandonneront.



La séance est levée à 21h30.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2026

n° délibération	Objet de la délibération	n° page
2026-015	Affectation du résultat	2026/
2026-016	Taux des taxes directes locales	2026/
2026-017	Vote du Budget Primitif 2026	2026/
2026-018	Liste des personnes appelées à siéger au sein de la C.C.I.D.	2026/

EMARGEMENTS

Le Maire, BARRIERE Caroline		La secrétaire de séance, BOUILLON LEMARIE Blandine	
--------------------------------	--	--	--

LISTE DES PERSONNES PROPOSEES POUR SIEGER AU SEIN DE LA CCID

Annexe à la délibération n° 2026018

1	M.	BARRIERE	Jean-Marc
2	M.	BROUARD	Sylvain
3	M.	LEMARIE	Cyrille
4	M.	FAVIER	Romain
5	M.	DROUIN	Patrick
6	M.	COLOMBO	Alain
7	M.	DUVAL	Julien
8	M.	VARRY	Mickaël
9	M.	LHOSTE	René
10	MME	PEREIRA épouse MALFILATRE	Nathalie
11	MME	NGOY épouse GONZALEZ DE PEREDO	Alice
12	MMF	MAILLARD	Dounia
13	MME	COATSALIOU épouse BOITEUX	Patricia
14	MME	LEURIDAN épouse BOURLET	Sophie
15	M	FRONTIGNY	Sébastien
16	MME	LOPES	Lysiane
17	M.	PASQUIER	René
18	MME	CAMUS	Mégane
19	MME	CANESSA épouse LEFEVRE	Elodie
20	M.	CAPELLE	Stéphane
21	MME	SIMOES épouse BONY	Jessica
22	MME	GOSNET épouse THYOUX	Carine
23	MME	REYNAUD épouse NARDI	Magalie
24	MME	GRENIER	Jennifer

